



RÈGLEMENT DU JEU "ANNIVERSAIRE CAP ANIMAL MAZAMET"

Le 4 et 5 septembre 2026

ARTICLE 1 - ORGANISATION DU JEU

L'établissement Cap Animal Mazamet (SARL Occitanie), situé au 33 Avenue de la Richarde, 81200 Mazamet, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé "**ANNIVERSAIRE CAP ANIMAL MAZAMET**" se déroulant le vendredi 4 septembre et samedi 5 septembre 2026, aux horaires d'ouverture du magasin.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. Les mineurs peuvent participer sous réserve d'une autorisation parentale. Sont exclus les membres du personnel de CAP ANIMAL et toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation du jeu.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION ET DE JEU

Pour participer, le client doit se rendre en magasin entre le vendredi 4 septembre et le samedi 5 septembre 2026 inclus.

À chaque passage en caisse, un ticket à gratter lui est remis.

Le jeu se déroule selon les modalités suivantes :

1. Le client reçoit un ticket à gratter lors de son passage en caisse.
2. Dès réception, il gratte la zone prévue à cet effet.
3. Un message apparaît instantanément indiquant le lot gagné.
4. Le ticket gagnant doit être présenté et remis à la caisse afin de permettre la remise du lot correspondant.

Le jeu est 100 % gagnant : chaque ticket distribué donne droit à un lot.

La participation est limitée à un ticket par passage en caisse.

ARTICLE 4 – DOTATIONS

Les dotations mises en jeu sur les 2 jours de jeu sont les suivantes :

Les dotations sont réparties comme suit :

PETIT CADEAU CHAT

- Lot d'une valeur comprise entre 2 euros et 6 euros

GROS CADEAU CHAT

- Lot d'une valeur comprise entre 8 euros et 40 euros



PETIT CADEAU CHIEN

- Lot d'une valeur comprise entre 2 euros et 6 euros

GROS CADEAU CHIEN

- Lot d'une valeur comprise entre 7 euros et 70 euros

PETIT CADEAU POUR VOUS

- Lot d'une valeur comprise entre 1 euros et 6 euros

GROS CADEAU POUR VOUS

- Lot d'une valeur comprise entre 25 euros et 90 euros

Les lots sont attribués de manière aléatoire au travers des 300 tickets à gratter distribués pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 5 - REMISE DES LOTS

Le lot est déterminé par le message apparaissant sous la zone à gratter du ticket. Le participant devra remettre son ticket à la caisse afin de pouvoir retirer son lot.

Les lots sont non échangeables, non remboursables et ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉ

CAP ANIMAL MAZAMET ne saurait être tenu responsable en cas de problème d'impression des tickets à gratter, de détérioration des tickets ou de tout événement indépendant de sa volonté perturbant le bon déroulement du jeu.

ARTICLE 7 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement complet est consultable gratuitement en magasin et sur simple demande à l'accueil du magasin CAP ANIMAL MAZAMET.

ARTICLE 8 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations collectées dans le cadre de ce jeu sont destinées à la gestion du jeu et ne seront en aucun cas transmises à des tiers.

ARTICLE 9 - DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

Bonne chance à tous !

La direction Cap Animal

